



LES VOYAGES
La Libre

NORVÈGE

Les îles Vesterålen & Lofoten

La Libre Planète

Du 15 au 22 juin 2026



Preference

Situé aux confins nord de l'Europe, au-delà du cercle polaire arctique, les archipels des Vesterålen et des Lofoten bénéficient d'un climat tempéré généré par le Gulf Stream. Habité depuis plus de 6000 ans, notamment par les Vikings, les îles disposent de fonds marins très riches, où la pêche a permis de développer une économie florissante. Surnommées « les Alpes marines », les îles Vesterålen et Lofoten recèlent de paysages à couper le souffle entre montagnes, fjords et plages de sable blanc. D'Andenes à Å, vous voyagez entre une latitude de 69° 18' Nord et 67°52' et sur 338 km de la pointe nord des Vesterålen à l'extrémité sud des Lofoten. Un voyage 100 % nature !

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCES UNIQUES

L'excursion en zodiac à Harstad à la poursuite du soleil de minuit.

Une croisière de trois heures dans le Trollfjord.

Une nature à l'état brut et des paysages à couper le souffle.

Une destination encore méconnue du grand public.

SAISON

La meilleure période pour visiter la Norvège lors des nuits blanches.

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel par personne pour toute inscription avant le 15/04/26 : - 250 €

VISITES

Le village de Nusfjord classé par l'Unesco, le musée Viking, le musée Hurtigruten, les plus belles plages et villages.

ACCOMPAGNEMENT

Un guide conférencier professionnel depuis Bruxelles.

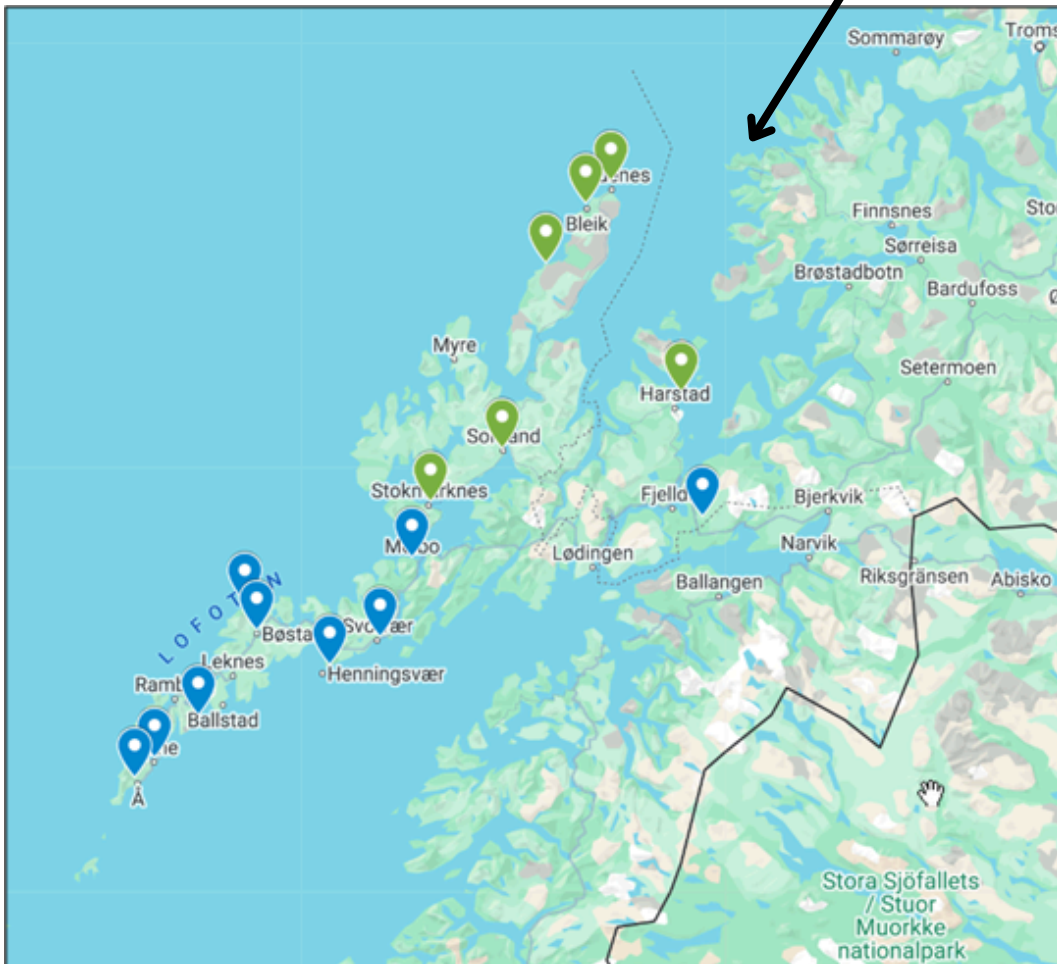
HÉBERGEMENT

Trois hôtels 4 étoiles situés en bordure de mer.

Le circuit en pension complète.



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

LUNDI 15 JUIN

BRUXELLES ✈️ FRANCFORT ✈️ EVENES – SORTLAND

Départ de Zaventem le matin avec les compagnies Brussels Airlines et Lufthansa.
Transit par Francfort (1h40) et connexion avec le vol à destination d'Evenes.

Déjeuner libre à bord du vol.

Arrivée en début d'après-midi à l'aéroport d'Evenes. Transfert en autocar vers la ville de **Sortland** située sur l'île de Langøya (121 km, environ 2h15 de route).

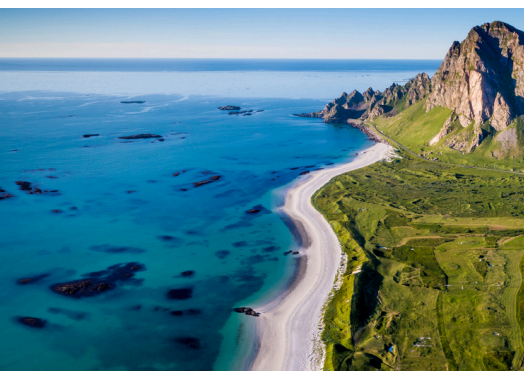
Découverte des premiers paysages granitiques de **l'archipel des Vesterålen** par une route côtière qui longe un bras de mer et le fjord de Gulles.

Sortland, dont le nom en vieux norrois signifie la ferme près de la rivière Svorta, est connue comme « la ville bleue » depuis qu'il a été décidé en 2000 de peindre la ville en bleu pour célébrer l'arrivée du nouveau millénaire. Haut-lieu de la musique, elle accueille un festival de jazz annuel en automne.

Dîner et nuitée à l'hôtel **Scandic Sortland 4*** (2 nuits).

Réservation du sauna privatisé sur demande lors de l'inscription.





MARDI 16 JUIN

SORTLAND – ILE D'ANDØYA – SORTLAND (200 KM)

Le matin, visite d'un élevage de rennes dans les environs de Sortland.

Dans cette ferme familiale spécialisée dans l'élevage de rennes depuis plus de 150 ans, vous aurez l'occasion de nourrir des rennes, d'apprendre le lancer du lasso pour les capturer et de découvrir divers aspects de la culture sami ou lapone.

Ensuite, départ en car vers Andøya, l'île la plus septentrionale de l'archipel Vesterålen.

L'archipel des Vesterålen, situé au Nord du cercle polaire arctique, est composé de 1 330 îles et îlots reliés par des ponts et des ferries. Les îles les plus grandes sont Andøya, Langøya, Hadseløya, Skogsøya, Gisløya et la partie orientale d'Hinnøya. Le massif Møysalen sur l'île d'Hinnøya en est le point culminant avec ses 1 262 mètres d'altitude.

Après avoir traversé l'île d'Hinnøya, on aborde Andøya par la **côte Est** avec une vue superbe sur l'archipel de Senja, jusqu'au petit port de pêche d'**Andenes** situé à la pointe la plus au Nord.

Visite du **musée d'Andøy** qui présente une exposition sur les régions polaires mettant l'accent sur la vie du trappeur Hilmar Nøis. Puis, visite du **phare d'Andenes**. Construit en 1859, il marque le début du développement du port d'Andenes et raconte l'histoire de ce village de pêcheurs. La vue depuis le sommet est splendide.

Déjeuner à Andenes.

L'après-midi, retour vers Sortland par la route panoramique qui longe la **côte Ouest** avec d'autres paysages plus spectaculaires et sauvages formés de massifs granitiques roses abrupts plongeant dans l'océan et les immenses plages.

*Le village de **Bleik**, avec sa plage de sable blanc et ses dunes, habitat de nombreux oiseaux, est un site d'observation des macareux et autres oiseaux marins.*

Non loin se trouve l'Andøya Space Center d'où sont envoyés chaque année des dizaines de satellites d'observation de la terre et de communication.

*Autre point fort du parcours, la **plage de Nordmela** avec ses sables dorés et ses vues montagneuses.*

Dîner et nuit à l'hôtel **Scandic Sortland 4***.

MERCREDI 17 JUIN

SORTLAND – AKVAKULTUR – STOKMARKNES – SVOLVÆR

Le matin, départ pour l'île d'Hinnøya en longeant le Hadsselfjord pour rejoindre une ferme d'élevage de saumons.

Vous embarquerez à bord de grands zodiacs pour rejoindre une ferme de saumon, une des ressources économiques les plus importantes de Norvège. Explications sur tout le processus d'élevage, et petite dégustation de saumon fumé sur place.

Route vers le sud de l'archipel des Vesterålen en direction de Stokmarknes sur l'île de Hadseløya, siège de la célèbre compagnie de transport Express côtier Hurtigruten.

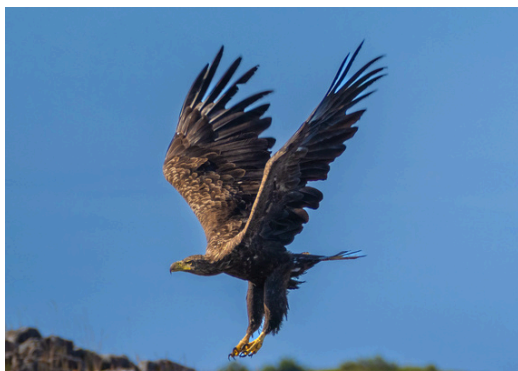
Visite du musée Hurtigruten inauguré en 2021.

Hurtigruten opère depuis 1890 une ligne régulière reliant 34 ports de la côte norvégienne de Bergen et Kirkenes. Ces bateaux qui ont longtemps assuré le transport de marchandises, de courrier et de personnes se sont révélés d'importance vitale. La compagnie reste aujourd'hui une véritable institution. De la salle des machines au pont, la découverte du MS Finnmarken vous plongera dans l'histoire de cette compagnie et de son importance pour la Norvège.

Déjeuner à Stokmarknes.

Traversée en ferry de Melbo à Fiskebøl (30 min.), ville la plus septentrionale de l'archipel des Lofoten qui compte sept îles et s'étire tout en longueur sur 168 km. Route vers Svolvær, la capitale des Lofoten, située sur l'île Austvågsøya.

Dîner et nuit à l'hôtel **Thon Svolvær 4*** (3 nuits).





JEUDI 18 JUIN

SVOLVÆR – Å – NUSFJORD – HAUKLAND – SVOLVÆR

Le matin, descente jusqu'à **Å**, à la pointe extrême sud de l'archipel et visite du musée du poisson séché. Ce petit musée privé très didactique permet d'en savoir davantage sur cette activité traditionnelle des Lofoten.

La qualité du « poisson séché des Lofoten » lui a valu une AOC, à l'instar du champagne et du jambon de Parme ! Ce produit est l'héritage de traditions millénaires. Ce sont les Vikings qui ont fait connaître le poisson séché aux Européens. Ils en emportaient dans leurs voyages vers le sud, et l'échangeaient contre d'autres produits. Le séchage du poisson se fait aujourd'hui comme jadis, sans additifs. Il s'agit de la plus ancienne méthode de conservation des aliments.

Poursuite vers le sud et les îles de Flakstadøya et Moskenesøya. Le relief de plus en plus escarpé, laisse place à une forme caractéristique d'« Alpes dans la mer », où seule une étroite bande côtière est habitable occupée par les très beaux villages de pêcheurs tels Sakrisøy, Reine et Å.

On découvrira une vue panoramique sur le village de **Reine**, sans doute l'une des plus connues des Lofoten. Balade dans le village de Reine.

Déjeuner à Nusfjord.

Le village de pêcheurs **Nusfjord** et ses maisons en bois du XIX^e s. situé au fond d'un fjord est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. On y évoquera l'histoire du Lofotfisket, la grande pêche à la morue traditionnelle. Temps libre pour parcourir le village-musée.

Découverte de la côte Ouest de Vestvågøya avec un arrêt à la plage d'**Haukland**, classée parmi les plus belles plages au Monde, souvent comparée à celles des Caraïbes... pour le sable blanc, et non pour la température de l'eau !

Retour vers Svolvær.

Dîner et nuit à l'hôtel **Thon Svolvær 4***.

VENDREDI 19 JUIN

SVOLVÆR – HENNINGSVÆR – EGGUM – BORG – SVOLVÆR

Route vers le petit village de pêcheurs **Henningsvær**, véritable carte postale des Lofoten. Le trajet de 23 km vous permettra de profiter des somptueux paysages.

Visite de la **galerie Lofoten** qui possède la plus grande collection de peintures du nord de la Norvège du XIX^e s.

Déjeuner dans un restaurant local d'Henningsvær, suivi de temps libre dans le village.

Continuation vers la côte nord-ouest de l'archipel avec la **baie d'Eggum** où une balade (facile) vous permettra de découvrir une jolie plage ainsi que le travail étonnant et intrigant du sculpteur Markus Raetz. Selon l'angle sous lequel vous la regardez, la sculpture se révélera totalement différente.

Ensuite route vers **Borg** situé au centre de l'île de Vestvågøya.

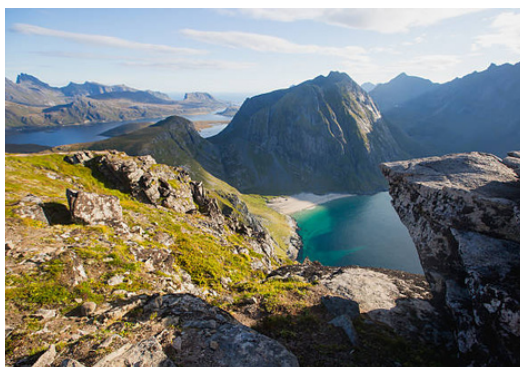
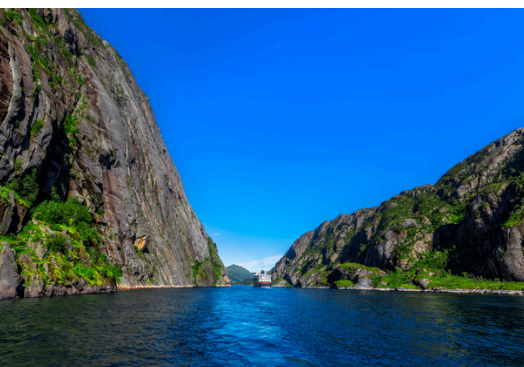
Visite du **musée Viking de Lofotr** suivi de la visite de la grande maison commune et des salles d'exposition.

Borg fut à l'époque viking, l'un des plus grands chefs-lieux vikings de toute la Norvège du Nord. C'est en 1981 que les fouilles ont commencé et que l'on a découvert l'emplacement de ce site. Aujourd'hui, l'endroit a été reconstruit à l'identique et offre un voyage de près de 1 000 ans en arrière. Le nouveau musée viking est construit autour de l'excavation de la maison commune (reconstruite à l'identique), longue de 83 m. Des expositions d'objets trouvés lors des fouilles, des bateaux vikings de 23 et 30m, différents artisanats, ... vous plongent dans ces temps héroïques.

Retour en fin de journée à Svolvær.

Dîner dans un restaurant typique et nuit à l'hôtel **Thon Svolvær 4***.





SAMEDI 20 JUIN

SVOLVÆR - TROLLFJORD - HARSTAD

Le matin, départ à bord d'un bateau électrique pour une balade d'environ 3 heures dans le plus petit fjord de Norvège : **le Trollfjord**. Ce bras de mer long de 2 km vous donnera un aperçu de la nature sauvage des Lofoten, car aucun village ne le borde, et il n'est accessible qu'en bateau. On pourra y observer les aigles de mer ou pygargues.

Déjeuner à Svolvær.

Ensuite, route vers Harstad, situé sur **l'île d'Hinnøya**, la plus grande de Norvège couvrant une superficie de 2.200 km².

Installation à l'hôtel et temps libre.

Dîner dans un restaurant situé dans le centre de Harstad.

Nuit à l'hôtel **Quality Hotel Harstad 4*** (2 nuits).

DIMANCHE 21 JUIN

HARSTAD – TRONDENES – HARSTAD

Harstad, située sur la côte Est de l'île d'Hinnøya, est une ville portuaire qui se développa à partir de 1870 grâce à l'afflux de harengs. Elle s'étage en petites terrasses depuis le port vers les forêts et la montagne qui se dresse dans son dos.

Tout comme Narvik, la région d'Harstad a été marquée par la seconde guerre mondiale et la présence des troupes nazies. Le **fort de Trondenes**, sur la péninsule au nord de la ville actuelle, le long du Vågsfjord faisait partie du mur de l'Atlantique. Les « canons d'Hitler » sont toujours en place, et certaines des infrastructures sont encore utilisées par l'armée norvégienne.

Trondenes fut aussi une importante chefferie viking, sous le célèbre Asbjørn Selsbane vers 1020.

Visite du musée du canon Adolf et du site viking.

Le musée du canon Adolf présente l'un des plus grands canons navals jamais construits, datant de la Seconde Guerre mondiale. On y retrace l'ingénierie des armes utilisées dans cette guerre tandis que le site offre un aperçu des défenses côtières allemandes et une vue panoramique impressionnante sur la région.

Le centre historique de Trondenes installé dans une reconstitution de ferme viking de 1220 explore l'histoire locale, de l'époque viking jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, avec une collection d'objets anciens et des expositions sur la culture sami.

L'église médiévale en pierre fondée au XII^e s., la plus septentrionale au monde, a longtemps été le bastion le plus éloigné du christianisme, à la frontière des terres païennes. A l'intérieur sont conservés 3 retables des XV^e et XVI^e s. A proximité se trouvent les vestiges d'un ancien camp de prisonniers russes sous l'occupation nazie.

Déjeuner dans la grange aménagée d'une ancienne ferme près d'Harstad.

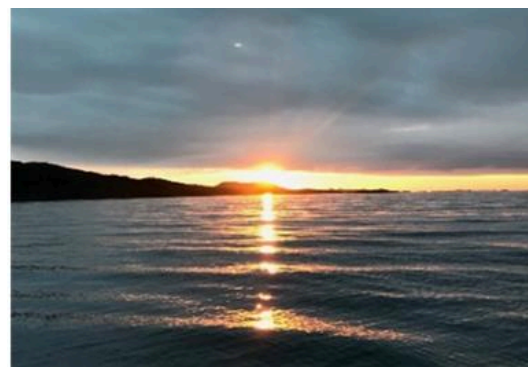
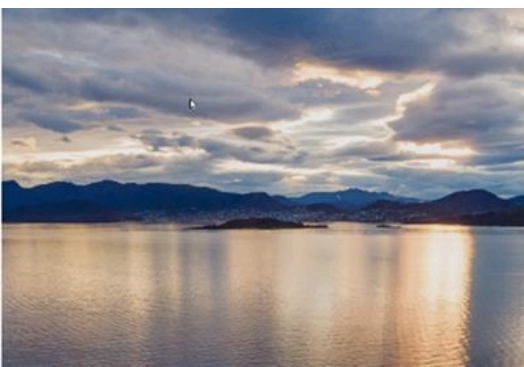
Temps libre l'après-midi et dîner à l'hôtel.

Vers 22h, départ en grand zodiac (RIB) vers les fjords et îles au large de Harstad pour une excursion de 3h à la **poursuite du soleil de minuit** (sous réserve des conditions météorologiques).

De mai à juillet, le soleil ne se couche plus au-dessus du cercle polaire arctique. Il s'immobilise à l'horizon pour reprendre son ascension à l'aube. L'occasion d'expérimenter un crépuscule sans fin ...

Nuit à l'hôtel **Quality Hotel Harstad 4***.





LUNDI 22 JUIN

HARSTAD – EVENES ✈️ FRANCFORT ✈️ BRUXELLES

En milieu de matinée, transfert vers l'aéroport d'Evenes (75 km) pour les formalités d'enregistrement avec la compagnie Lufthansa.

Envol vers Bruxelles, via Francfort (2h45 d'escale). Arrivée à Bruxelles en soirée.

HEBERGEMENTS

SCANDIC SORTLAND 4* - SORTLAND

NOMBRE DE NUITÉES : 2

Très bien situé en bordure de mer face aux reliefs montagneux de l'île Hinnøya, cet établissement moderne de 128 chambres est aménagé selon des normes scandinaves alliant le confort et le design dans les chambres comme dans les espaces communs. Le restaurant avec terrasse propose des plats régionaux. L'hôtel dispose d'un sauna extérieur posé sur l'eau (réservation nécessaire).



THON SVOLVÆR 4* - SVOLVÆR

NOMBRE DE NUITÉES : 3

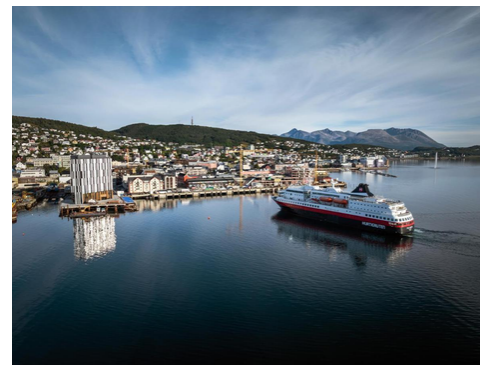
Situé à la pointe sud de Svolvær, c'est un établissement élégant et respectueux de l'environnement. Depuis les chambres, on peut admirer les vues spectaculaires sur le fjord, la montagne Svolvaergeita et les environs. On y apprécie les chambres aux tons chaleureux, récemment rénovées, la proximité de l'animation du port, et une cuisine alliant créativité et spécialités locales.



QUALITY HOTEL HARSTAD 4* - HARSTAD

NOMBRE DE NUITÉES : 2

Superbement situé sur la promenade en bord de mer, juste à côté du quai Hurtigruten et du quartier Kaarbø, cet hôtel offre le confort de chambres modernes au design scandinave et un agréable restaurant de type brasserie.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession de leur carte d'identité.

Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Les déplacements se font principalement à bord d'un car grand tourisme. Les visites des villages se font à pied. Deux excursions en zodiac (13 personnes par zodiac) sont prévues. Des combinaisons étanches sont fournies sur place.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

- PRESTO JUSQU'AU 15/04/26** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **4.995 €**
- A PARTIR DU 16/04/26** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **5.245 €**
- LE SUPPLEMENT SINGLE : **560 €**

CE PRIX COMPREND

- ✎ Les vols internationaux avec les compagnies régulières Lufthansa et Brussels Airlines
- ✎ Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour ± 115 euros)
- ✎ Les services d'un guide conférencier parlant français
- ✎ Les excursions en bateau électrique et zodiacs
- ✎ Les transferts et les transports en autocar
- ✎ Le logement en chambre double et petit déjeuner dans les hébergements mentionnés ou similaires
- ✎ La pension complète (du dîner du Jour 1 au petit-déjeuner du Jour 8)
- ✎ Les visites et excursions prévues au programme
- ✎ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✎ Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✎ Les frais des éventuels tests Covid (PCR, antigénique,...) exigés avant, pendant ou au retour du voyage par les autorités locales, compagnies aériennes et autres prestataires.

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 08-12-2025

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: LES ÎLES VESTERÅLEN & LOFOTEN LA LIBRE PLANÈTE - DU 15 AU 22 JUIN 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITÉ : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITÉ : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 15/04/26 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **4.995 €**

A PARTIR DU 16/04/26 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **5.245 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE : **560 €**

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

LES ÎLES VESTERÅLEN & LOFOTEN

LA LIBRE PLANÈTE - DU 15 AU 22 JUIN 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE ET JE CONFIRME ÊTRE COUVERT EN ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **15 mai 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : LOFOTEN - D.3980

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

| | |
|------------------------------------|------------------------------|
| Jusqu'à 90 jours avant le départ : | 30 % du prix total du voyage |
| De 89 à 60 jours avant le départ : | 50 % du prix total du voyage |
| De 59 à 31 jours avant le départ : | 75 % du prix total du voyage |
| De 30 à 0 jours avant le départ : | le prix total du voyage |

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.fgfv.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.